



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 mars 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Georges BURBA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND  
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD  
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT  
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Claus HABFAST  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS  
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART  
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER

Absents excusés :

Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain BREUIL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Marina GIROD DE L'AIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20190325\_3 - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Orientations du Plan lecture 2018-2025.

SEANCE DU 25 MARS 2019

### **3-(14455). AFFAIRES CULTURELLES\_: Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Orientations du Plan lecture 2018-2025.**

**Madame Corinne BERNARD expose,**

Mesdames, Messieurs,

Les bibliothèques ont été l'objet d'une mobilisation soutenue ces dernières années, par laquelle les Grenobloises et les Grenoblois nous ont signifié leur attachement à ce service public qui joue un rôle particulier dans la politique culturelle municipale. Nous partageons cette promesse démocratique que porte une politique de lecture publique ouverte, universelle, qui nourrit le désir d'émancipation de toutes et tous.

C'est pour cela que nous avons lancé, à la fin de l'année 2017, le « Plan lecture 2018-2025 » : une démarche méthodique et approfondie d'analyse, d'évaluation, d'échanges et de débats pour reposer les fondamentaux de la bibliothèque grenobloise et construire une politique résolue, pour **ouvrir davantage et ouvrir mieux les bibliothèques à celles et ceux qui les fréquentent, mais aussi et surtout à celles et ceux qui ne les connaissent pas encore.**

La bibliothèque municipale de Grenoble d'aujourd'hui est l'héritière d'un engagement historique pour la lecture publique. Elle compte **des ressources nombreuses et de grande qualité** : son personnel, et ses collections. Elle s'appuie particulièrement sur un réseau de proximité dense, qui traduit l'importance que les Grenobloises et Grenoblois donnent aux bibliothèques à Grenoble comme **les lieux de la proximité culturelle et sociale.**

Le travail mené depuis dix-huit mois nous mène à vous proposer de passer un nouveau cap.

#### **Les étapes de la définition du Plan lecture**

De novembre 2017 à janvier 2019, le Plan lecture a été construit en associant usagers et non-usagers tout en menant un nécessaire travail et dialogue interne.

En décembre 2017, des données chiffrées concernant le réseau de lecture publique et son positionnement au regard de villes de taille équivalente ont été présentées et publiées.

Du 18 avril au 5 mai 2018, la Ville de Grenoble a mené une grande enquête quantitative et qualitative sur les pratiques et attentes des habitant-e-s du bassin grenoblois (Grenoblois-e, non Grenoblois-e, usagers et non-usagers du réseau) en matière de lecture publique : enquête téléphonique auprès de 1 010 habitant-e-s de la métropole grenobloise âgé-e-s de plus de 15 ans représentatif-ive-s de la population en termes de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnel et de taille de commune et enquête en ligne à laquelle 1 582 personnes ont répondu. Les résultats montrent une fréquentation qui n'est pas à la hauteur des investissements, une méconnaissance du réseau de lecture publique et la difficulté de capter certains publics, les publics jeunes en particulier, par une offre classique de bibliothèque.

Les 19 et 20 juin 2018, une délégation de la Ville de Grenoble s'est rendue dans les villes du Havre et de Caen afin de visiter les bibliothèques Oscar Niemeyer et Alexis de Tocqueville ouvertes en 2015 et 2017 et d'évoquer les questions liées à la lecture publique dans ces deux villes, de taille équivalente à celle de Grenoble, ayant recomposé leur réseau de bibliothèques ces dernières années. Le 21 juin 2018, des rencontres professionnelles ont permis de réfléchir

à partir d'expériences et de projets menés dans d'autres collectivités (Bayeux, Saint-Lô, Brest...).

Par ailleurs, des formations et des déplacements ont été proposés à tous les agents afin de construire une culture commune et d'élargir les réflexions. Des temps d'échanges et de réflexions (réunions, ateliers) ont également été organisés en interne.

En octobre 2018, ces étapes ont permis à la bibliothèque d'aboutir à une synthèse ou livre de propositions organisées autour de sept axes regroupant à la fois des propositions nouvelles et des actions déjà menées : 1. faciliter l'accès à la bibliothèque pour tous les publics, 2. faire des bibliothèques des lieux plus ouverts, 3. repenser l'offre de contenus et son évolution, 4. faire des bibliothèques des lieux de rencontre, de dialogue et de découverte, 5. favoriser la participation des usagers, 6. être visible et utile dans un monde digital/participer à l'inclusion numérique, 7. structurer et prioriser les partenariats avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux.

Les 12, 15 et 17 novembre 2018, trois débats publics ont été organisés afin de permettre aux citoyens intéressés de prendre connaissance des principaux résultats du travail initial de diagnostic, de prendre connaissance et d'enrichir le livre de propositions de la bibliothèque municipale et de proposer une priorisation des 7 grandes thématiques de propositions pour indiquer aux élus celles à travailler en priorité.

Les participants au débat public ont montré leur attachement à la proximité, leur vigilance quant au numérique et pointent l'importance de l'accès pour le public adolescent. Trois des sept thématiques se dégagent en terme de priorités : « faciliter l'accès », « des lieux plus ouverts », « des lieux de rencontres ».

L'ensemble des étapes de la démarche a été mis en ligne sur la page Plan lecture du site web de la Ville.

### **Agir pour des bibliothèques ouvertes, fréquentées par toutes et tous**

L'enquête des publics menée en 2018 montre que la bibliothèque municipale accueille un public fidèle : 44 % des usagers des bibliothèques de Grenoble fréquentent les bibliothèques plusieurs fois par mois contre 21 % en moyenne nationale (*Source, ici et mentions suivantes : Ministère de la culture-TMO, Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016*). Ils sont davantage lecteurs : 53 % des usagers Grenoblois contre 43 % des usagers des bibliothèques municipales en France ont lu plus de 10 livres au cours de l'année écoulée.

La satisfaction élevée des usagers tient à l'accueil et à l'offre de contenus pour lesquels la Ville de Grenoble consacre des moyens importants. Les bibliothèques de Grenoble répondent bien aux attentes des publics lecteurs.

Mais l'analyse montre également un décrochage de la fréquentation des bibliothèques de Grenoble. Le pourcentage d'usagers au cours de l'année écoulée (un usager est une personne ayant fréquenté au moins une fois une bibliothèque au cours des 12 derniers mois), soit 33 %, se situe en dessous des moyennes nationales, inférieur de 7 points par rapport à la moyenne nationale (40%) et de 12 points par rapport à la moyenne observée sur le segment des villes de 100 000 à 200 000 habitants (45%). Ce pourcentage de 33 % est proche du pourcentage d'usagers enregistré en moyenne nationale en 2005 (35%) (*Source Enquête 2005 du Credoc pour le Ministère de la culture et de la communication*). Les résultats de l'enquête sont en cohérence avec les décomptes réalisés au sein du réseau, qui témoignent d'une érosion régulière de la fréquentation depuis une dizaine d'années.

La captation des 15-24 ans est un sujet de préoccupation particulier : en moyenne nationale 53 % des 15-24 ans ont fréquenté une bibliothèque au cours des 12 derniers mois contre 28 % des Grenoblois de la même tranche d'âge. Ce public est difficile à capter par une offre

classique de bibliothèque : il est identifié comme un public d'opportunité, fréquentant sans inscription, moins attaché à la lecture et ayant des motivations de fréquentation différentes et des pratiques moins soutenues et plus irrégulières.

De surcroît, 20 % des personnes interrogées ayant un niveau de diplôme inférieur au bac fréquentent les bibliothèques municipales (la moyenne nationale s'élevant à 33%).

L'enquête donne également à voir les raisons exprimées de la non-fréquentation des bibliothèques. Parmi elles, figure le sentiment (43%) que ce que proposent les bibliothèques en général ne les attire pas, qu'ils n'en ressentent pas le besoin (22%) ou préfèrent acheter leurs contenus culturels en magasin (24%), en ligne (17 %) ou y accéder via des plateformes de streaming (9%).

Toutes les possibilités sont à explorer pour renforcer le lien qui unit une bibliothèque aux habitants. Parmi elles, beaucoup sont portées au quotidien par le service de la bibliothèque municipale : actions culturelles, travail sur la qualité d'accueil, partenariats, actions d' « aller vers », accompagnement de la diversité des publics dans une approche de soutien à la création (comme en témoigne le dispositif de résidences d'auteurs lancé en 2018 avec le soutien du CNL). Ces actions sont à accentuer encore dans une approche d'accessibilité et d'universalisme proportionné : s'adresser à toutes et tous et corriger les fragilités repérées, tout en réduisant les inégalités.

Ces éléments posent la nécessité d'engager une politique approfondie de fréquentation pour susciter l'envie de ces « non-usagers » tout en préservant le lien très qualitatif construit avec les usagers actuels des bibliothèques de Grenoble. Ainsi, cette politique de fréquentation doit être portée en préservant les richesses et particularités du réseau grenoblois. Pour cela, il est nécessaire de définir ce qu'est une bibliothèque, spécifiquement à Grenoble.

### **Ce qu'est une bibliothèque, à Grenoble**

La bibliothèque est le lieu culturel de la proximité sociale. Elle est la porte d'entrée principale de la politique culturelle. Par son universalité d'accès, la pluralité des contenus, l'excellence du patrimoine et les services de qualité qu'elle propose, la bibliothèque est un monde culturel à part entière. La bibliothèque peut être aussi, par goût du lieu et par capillarité, la première marche vers d'autres cultures et d'autres lieux culturels parfois plus difficiles d'accès. La bibliothèque est un outil qui répond au droit de toute personne d'accéder à la culture permettant la pleine citoyenneté. Investir dans les bibliothèques répond à un enjeu républicain et à un devoir de société et permet au citoyen, librement, de faire culture.

Issue du mouvement des Lumières, la bibliothèque publique de Grenoble a construit, depuis plus de deux cents ans, une histoire riche et singulière. S'installant dans les quartiers dans les années 1970 et maillant la ville, elle a accompagné son développement, au plus proche des habitants, proposant des services souvent novateurs. Ses fondations reposent sur une politique active de développement du livre et de la lecture, augmentée plus tard par d'autres médias. Le réseau a assumé sa responsabilité culturelle, éducative et sociale à partir de valeurs fortes issues de l'éducation populaire. Dans une ville où les acteurs culturels et du livre sont nombreux et où le tissu associatif est très dense, la bibliothèque n'a pas agi seule et a engagé son action avec les partenaires de tout statut.

Toutes les actions menées doivent être tournées vers un même objectif : créer des opportunités, donner envie au public de pousser la porte de ces lieux d'information, de savoir, de culture et de loisirs pour les faire profiter de leur pouvoir émancipateur. La bibliothèque est ouverte à toutes et tous, sans distinction. Elle n'est pas un lieu qui stigmatise. En donnant accès à des ressources diversifiées et en mêlant les publics, la bibliothèque, lieu d'accueil et de vie, sur place ou à distance, porte l'universalité des situations humaines, favorise

l'ouverture à d'autres cultures que la sienne et l'usage collectif tout en garantissant la liberté individuelle.

Suivant les principes énoncés dans la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels en 2007 qui promeut la protection de la diversité et des droits culturels au sein du système des droits humains fondamentaux, la bibliothèque, comme ressource et lieu de l'interaction des cultures, doit pouvoir garantir une liberté individuelle et instaurer une relation de qualité de personne à personne pour permettre à chacun de vivre son identité culturelle.

Les bibliothèques (appelées ailleurs médiathèques) de Grenoble défendent aujourd'hui cette ambition de la proximité sociale et de la relation humaine qui crée du sens. Dans le monde, ouverte et vigilante à toutes ses évolutions, numériques et sociétales, la bibliothèque participe à une éducation propre à développer l'esprit critique, soutient la création et rapproche de la culture et des arts. Ce service public, auquel les Grenoblois sont très attachés, a les capacités de se transformer en conservant ses valeurs, à retrouver une fonction urbaine forte et à faire, comme depuis toujours, une place au citoyen pour écrire son histoire.

Pour cela plusieurs orientations sont proposées :

**- Pour une connaissance partagée : une politique documentaire ouverte et lisible, un numérique au service de l'humain**

Encyclopédiques, multi-supports, favorisant tous les types de lecture et de consultation, les collections documentaires constituent le socle des services que propose la bibliothèque. Les professionnels ont à faire des choix dans une offre large et diversifiée, constituée de livres et revues, imprimés et numériques, de musique, cinéma, jeux, sur place ou en ligne. Sous la responsabilité de la cheffe de service de la bibliothèque municipale (dont l'indépendance dans la définition et la conduite du projet culturel et scientifique de la bibliothèque, et notamment en matière d'acquisitions, a été délibérée en février 2017 au même titre que les autres responsables d'équipements culturels), ces arbitrages seront établis et rendus publics dans le cadre d'une politique documentaire, globale et par équipements, claire et affirmée. Certaines collections pourront être mises en cohérence avec celles de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Enfin la documentation locale et régionale (le fonds dauphinois) et les collections patrimoniales devront être valorisées.

Les lignes directrices de la politique documentaire seront soutenues par une refonte de l'architecture informatique et une mise à niveau des logiciels et des services destinés à prendre en compte les évolutions métier (le changement des normes de catalogage en 2022 imposant une refonte logicielle), à améliorer les conditions de travail (traitement des collections et inventaire) et à proposer aux publics les services qu'ils attendent : un portail numérique (numothèque) efficace, des espaces numériques plus accessibles, la possibilité de s'inscrire en ligne, l'installation d'automates de prêt/retour, la circulation des documents dans le réseau. La mobilisation des investissements nécessaires à cette modernisation relève de la labellisation Bibliothèque numérique de référence subventionnée par l'État et a fait l'objet d'une délibération le 4/11/2018.

Les nouvelles techniques sont au service du projet et ne diminuent pas les effectifs. Le recours au numérique doit **servir l'humain avant tout**, en poursuivant trois grands objectifs : améliorer le service aux usagers, faciliter les conditions de travail des agents et les décharger des tâches sans valeur ajoutée, dégager du temps au personnel pour les publics et pour les horaires d'ouverture.

**- Pour faciliter l'accès aux bibliothèques, en accord avec les temps de vie : adapter les horaires**

Autour d'un cœur culturel, la bibliothèque est un lieu collectif qui répond à un besoin social fondamental : se rassembler, trouver refuge, se sentir appartenir. Elle participe de la sociabilité de la ville, y compris pour les personnes qui n'ont pas de lien intime avec le livre. Elle crée aussi de



l'expérience individuelle et institue un rapport au temps distinct de celui qui rythme le reste de la vie urbaine. Pour jouer pleinement ce rôle, elle doit être largement ouverte, ses horaires d'ouverture doivent être lisibles et correspondre aux temps de vie des habitants.

Les horaires d'ouverture des bibliothèques ont été fortement questionnés dans l'enquête des publics. Ainsi 25 % des usagers déclarent que les jours et horaires d'ouverture ne sont pas adaptés à leurs besoins et à leurs contraintes contre 14 % d'usagers insatisfaits sur cette question à l'échelle nationale (soit 11 points de moins). La part d'insatisfaits chez les répondants à l'enquête en ligne atteint même 38 %. La demande d'ouverture couvre l'ensemble des jours de la semaine (avec un « pic » d'attente sur le mercredi et la fin de semaine) et se caractérise également par des attentes d'ouverture en soirée (après 18h30). A la question ouverte sur les trois aspects que les usagers et anciens usagers souhaiteraient voir améliorer en priorité dans les bibliothèques de Grenoble, l'extension des horaires et jours d'ouverture arrive en premier avec 27 % des réponses. La question des horaires a également fait l'objet de propositions lors du débat public.

Il est certain que l'amélioration de l'accès aux bibliothèques passe par l'élargissement et l'adaptation des horaires ainsi que par une meilleure lisibilité et complémentarité de ceux-ci à l'échelle du réseau. La mise en œuvre de cette adaptation des horaires ne peut être que progressive dans le respect de l'articulation des temps professionnels et personnels et du nécessaire dialogue social.

L'évolution des horaires passe par l'amélioration de l'articulation des différents rythmes de vie et l'étude de l'organisation temporelle du territoire. Comme le préconise le plan national pour les bibliothèques, la réflexion et la mise en œuvre de l'adaptation et de l'extension des horaires d'ouverture seront accompagnées d'un diagnostic temporel de territoire qui permet de croiser d'une part les rythmes de vie et les attentes des usagers et d'autre part le rythme de l'offre : horaires de l'offre de lecture publique, créneaux utilisés par les usagers, contraintes liées au fonctionnement du service. Ce croisement doit permettre de repérer les discordances éventuelles et les pistes d'amélioration et d'adapter les horaires d'ouverture aux besoins et aux usages.

#### **- Pour une bibliothèque qui ne demande pas de comptes : mettre en place la gratuité totale des bibliothèques**

Première marche vers d'autres cultures, lieu de la proximité sociale, espace de rencontre non commercial, la bibliothèque est le lieu du commun, de la connaissance partagée, où chacun-e est bienvenu-e, quels que soient sa situation socio-économique, ses affinités, son rapport à l'écrit. Le rapport financier induit par le paiement d'un abonnement comme par les pénalités de retard interfère dans la relation entre les usagers et les personnels des bibliothèques.

Que le coût d'inscription soit identifié comme modique ou important, il constitue une barrière symbolique et financière à l'accès le plus large à l'ensemble des services d'une bibliothèque, notamment aux usagers et non-usagers dont le rapport au livre n'est pas régulier et qui ne perçoivent pas les bibliothèques comme leur étant destinées. Au contraire du logement, du transport ou de l'alimentation, l'inscription à la bibliothèque ne correspond pas à une dépense contrainte indispensable à la survie. Abaisser la barrière de l'inscription payante à la bibliothèque, c'est faire le choix d'une politique de lecture publique qui nourrit l'envie de culture et de citoyenneté pour tous les publics, car elle bénéficie à toutes et tous : la bibliothèque et ses collections sont un bien commun. C'est aussi remédier aux stratégies de contournement (usage familial de cartes enfant par exemple) développées par les usagers lorsque les tarifs sont différenciés.

La collecte des droits d'inscription représente un coût non négligeable pour la collectivité, essentiellement en temps humain. Elle engendre un fonctionnement administratif et financier souvent complexe et empêche la circulation fluide des agents de bibliothèques entre les postes de service au public. Le passage à la gratuité doit permettre aux agents de libérer du temps pour le redonner aux publics et pour les horaires d'ouverture.

L'incidence de la gratuité sur l'inscription en bibliothèques est vérifiée, comme en témoignent les exemples récents de Bordeaux ou Besançon. A contrario, l'incidence sur la fréquentation des bibliothèques d'une tarification est également identifiée (la fréquentation de la bibliothèque d'Autun a ainsi chuté de 30 % avec la mise en place d'une inscription payante).

Aujourd'hui, 66,7 % des inscriptions bénéficient déjà de la gratuité : usagers de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux et leurs ayants droits, demandeurs d'asile territorial ou politique. Il vous est proposé de mettre en place la gratuité totale des bibliothèques (l'annexe 1 détaille les tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2019).

#### **- Pour des lieux publics dans une ville de rencontres : investir pour des bâtiments ouverts et attractifs**

La fréquentation basse et en baisse constante depuis une dizaine d'années implique de réinterroger les lieux et les services ainsi que leur adaptation à des publics hétérogènes qui recherchent des lieux du livre mais aussi des lieux d'échanges et de découverte comme l'a montré le débat public. La bibliothèque ne peut jouer son rôle de service culturel et de proximité sociale qu'à plusieurs conditions : un personnel formé, des moyens suffisants et des lieux adaptés et modulables. C'est cette dernière condition qui est insuffisamment remplie aujourd'hui.

L'objectif du plan lecture est de structurer un réseau de proximité qui fait la force des bibliothèques de Grenoble autour de deux équipements spécifiques : la bibliothèque d'étude et du patrimoine, qui doit conquérir une dimension de « lieu de vie » en profitant de sa localisation en entrée de cœur de ville, et un équipement jouant le rôle de « tête de réseau » du maillage de la lecture publique à Grenoble.

#### **Un réseau de proximité au plus près des habitants**

Un premier état des lieux des bibliothèques a été réalisé en décembre 2017 et nécessite d'être consolidé afin de préciser le rayonnement de chacune, la spécificité de ses publics et de son projet, les investissements à réaliser. L'enjeu est que la logique d'ouverture et d'universalité propre au réseau grenoblois, portée avec force par les professionnels, se traduise jusque dans le bâti, en renforçant la convivialité et la visibilité de ces lieux de proximité sociale afin qu'ils soient identifiés comme tels par les habitants non-usagers et qu'en franchissant la porte soit un acte mû par l'envie et la curiosité, tout en améliorant la qualité de vie au travail des agents.

La Ville réalisera un diagnostic approfondi des bâtiments et une mise à jour de l'étude relative à l'impact social des bibliothèques menée en 2015, en y intégrant des données plus complètes que celles d'aujourd'hui.

Pour exemple, les bibliothèques Saint-Bruno, Eaux-Claire-Mistral et Centre ville – Jardin de Ville sont identifiées comme nécessitant des investissements. Cette programmation d'investissements sera ajustée selon la configuration de la bibliothèque « tête de réseau », dans le souci constant d'un équilibre géographique et social du réseau, en cohérence avec le rôle urbain et social de ces bibliothèques.

L'incidence de la transformation de la bibliothèque Alliance, qui a fait l'objet de travaux en 2017 et compte depuis quelques mois le premier comité d'usagers du réseau, sera également évaluée afin d'en tirer des apprentissages concernant les moteurs de la fréquentation des bibliothèques et l'évolution des métiers.

La structuration du réseau ainsi dessinée et les différentes études et diagnostics permettront de qualifier (réaménagements, rénovations, restructurations) et prioriser les projets au moyen d'un schéma directeur immobilier et mobilier,

#### **Une bibliothèque d'étude et du patrimoine en voie de transformation**

En dépit de la richesse de ses fonds, de l'amplitude de son ouverture (horaires et places assises) et de sa singularité architecturale (édifice labellisé « architecture contemporaine remarquable »), la bibliothèque d'étude et du patrimoine est à ce jour mal identifiée par les habitants. Les travaux programmés en 2019 ont pour objectif de révéler ce bâtiment tout en préservant les fonctions liées

à la conservation de trésors patrimoniaux. Les travaux programmés permettront de faire du rez-de-chaussée de cette bibliothèque un véritable espace public, comprenant un café, des espaces d'exposition revus, une artothèque ouverte sur la ville. La programmation de travaux a été pensée pour faire entrer la lumière dans ce bâtiment et créer l'envie d'y entrer chez des personnes qui ne se sont pas senties concernées jusqu'alors.

Aujourd'hui, le carrefour Lyautey/Chavant est très fortement fréquenté et constitue un pôle multimodal majeur à Grenoble (second pôle tramway, comptant 40 000 montées/descentes quotidiennes, ligne chronovélo en cours d'aménagement, bordure de zone à trafic limité). Avec la restauration de la Tour Perret (visible depuis la rotonde de la bibliothèque d'étude et du patrimoine), la culture et le patrimoine joueront un rôle dans la transformation de cet espace urbain. En ouvrant ces édifices sur la ville, il s'agit de créer de nouvelles occasions de rencontre avec la culture et le patrimoine, pour des personnes qui n'en avaient jusqu'alors pas l'idée.

### **Une bibliothèque « tête de réseau » à faire émerger**

La fréquentation des bibliothèques s'inscrit dans une logique de parcours : parcours éducatif et d'émancipation citoyenne, parcours vers l'âge adulte, parcours dans la ville et la journée, parcours entre les équipements culturels. La collectivité doit veiller à lutter contre les ruptures de parcours et accompagner chacun dans ses différents temps de vie. L'enjeu des **horaires** et la nécessité de **donner l'envie** de fréquenter des lieux pour le simple plaisir de la rencontre ou pour le refuge pour emmener vers une pratique culturelle non préméditée ont été posés.

A cela s'ajoute la nécessité d'assurer une **cohabitation d'usages** parfois contradictoires ou difficiles à concilier (**entre calme et convivialité**), d'accueillir les **publics adolescents et de jeunes adultes**, dont les pratiques individuelles et collectives nécessitent un travail particulier (qui ne relève ni de la section jeunesse, ni d'un cantonnement strict à des espaces dédiés aux adultes).

Par ailleurs, le service de la bibliothèque municipale identifie des **besoins logistiques aujourd'hui non couverts par le réseau grenoblois**, pour assurer le traitement et la circulation des documents (navette documentaire notamment) en améliorant les conditions de travail et en permettant aux professionnel.le.s de consacrer une part plus importante de leur temps à la relation avec les usagers.

L'ensemble de ces éléments mène au constat, porté par le service de la bibliothèque municipale, qu'un équipement jouant le rôle de « tête de réseau » est nécessaire pour permettre au réseau de relever les défis auxquels il est confronté.

Cette nécessité est étayée par un intense partage d'expérience avec d'autres villes de France et d'Europe, qui ont permis d'objectiver l'incidence, avérée, de tels équipements sur l'importance et la diversité de la fréquentation des bibliothèques. C'est le cas du Havre par exemple, dont la bibliothèque Oscar Niemeyer connaît une fréquentation de 25000 personnes par mois.

**Grenoble a manqué l'opportunité du dispositif national des BMVR** (bibliothèques municipales à vocation régionale), qui a donné lieu dans les années 1990 à un accompagnement massif de l'État aux projets d'investissement portés par les villes en matière de lecture publique et ne possède pas de bibliothèque tête de réseau. Aujourd'hui, dans le cadre du Plan lecture et en cohérence avec les réflexions portées par le Ministère de la culture depuis la présentation du rapport Orsenna, **l'État est d'ores et déjà aux côtés de la Ville et contribuerait au programme d'investissement** porté par la Ville par le système de financement du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques. Des discussions seront engagées avec le Département au titre de la convention qui unit la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère en matière culturelle. Des échanges auront également lieu avec la Métropole afin d'établir si l'équipement a vocation ou non à être soutenu au titre d'une plus-value métropolitaine – aujourd'hui, la Métropole et la Ville travaillent de concert à l'extension de la numothèque à tous les Métropolitains ; les équipements de lecture publique demeurent à ce jour quant à eux du ressort des communes.

Il s'agit de faire émerger un équipement **suffisamment vaste mais à taille humaine**, qui ne saurait donner l'image d'un temple du savoir réservé aux initiés mais devra émettre les signes de bienvenue à tous, en proposant des activités différentes et complémentaires de ce que permet l'offre documentaire classique, afin d'intégrer, dans un parcours, tous ceux qui sont en quête de sociabilité.



Les ressources variées, les places de travail plus nombreuses mais aussi le confort des lieux (espaces d'échanges, de détente et de loisirs), les points d'accès au numérique, la renouveau des espaces dédiés à la musique, les animations culturelles, des horaires élargis auront vocation à attirer des publics plus nombreux et divers en favorisant la fréquentation familiale et intergénérationnelle.

La localisation de cet équipement sera travaillée au travers de plusieurs scénarios avec une préoccupation particulière pour l'accès à tous les publics, qu'ils soient usagers en mobilité ou en proximité. Un tel équipement a vocation d'**entraînement d'une dynamique urbaine** : sa localisation sera pensée en cohérence avec le travail de prospective porté par la Ville et la Métropole pour faire l'objet d'un plan d'investissement,

Dans un monde où les sources d'accès à l'information sont devenues pléthoriques et parfois fausses, la bibliothèque publique doit redevenir une référence. Elle est appelée à devenir davantage encore, avec les citoyens, le lieu de production, d'accès et d'échanges de biens communs, d'apprentissage et de partage du savoir.

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Ville Emancipatrice du mercredi 13 mars 2019

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'adopter les orientations du plan lecture ;**
- **de lancer des études préalables à la programmation d'un plan d'investissement pour les bibliothèques ;**
- **de lancer un diagnostic temporel de territoire ;**
- **d'adopter la gratuité totale des bibliothèques et d'adopter les tarifs et les différents autres frais à compter du 1er juillet 2019, conformément à l'annexe à cette délibération**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Corinne BERNARD

Affichée le : 28 mars 2019